

## GARANTIE LIMITÉE

**Droits supplémentaires en vertu des lois de protection des consommateurs.** En tant que consommateur, VOUS êtes susceptible de bénéficier de droits légaux (statutaires) qui s'ajoutent aux droits accordés par la présente Garantie limitée (notamment les lois de protection des consommateurs du pays dans lequel VOUS vivez) (ci-après désignés par les termes « **Droits du consommateur** »). La présente Garantie limitée définit certaines situations dans lesquelles BlackBerry est tenu ou non de fournir une solution pour le Terminal BlackBerry. La présente Garantie limitée ne saurait limiter ou exclure quelque Droit du consommateur auquel VOUS pouvez prétendre concernant un Terminal BlackBerry.

**Couverture de la Garantie du fabricant.** La présente Garantie limitée du fabricant établit les responsabilités dans le cadre de la garantie de BlackBerry Limited et de ses sociétés apparentées (ci-après dénommés « **BlackBerry** ») concernant le matériel et les accessoires de la marque BlackBerry fabriqués par ou au nom de BlackBerry (ci-après désignés par le terme « **Terminal BlackBerry** »). BlackBerry garantit à l'acheteur utilisateur final d'origine d'un nouveau Terminal BlackBerry (ci-après dénommé « **VOUS** ») que le Terminal BlackBerry est exempt de défaut matériel et de main d'œuvre dans le cadre d'une utilisation normale, à compter de la date d'achat initial et pendant la durée spécifiée pour chaque type de Terminal BlackBerry (ci-après désignée par le terme « **Période de garantie** »). VOUS n'êtes pas en droit de transférer la présente Garantie limitée.

(i) Pour un smartphone BlackBerry Handheld, la Période de garantie est de un (1) an. Contactez le distributeur auprès duquel VOUS avez acheté le Terminal BlackBerry pour savoir comment bénéficier de l'assistance à la clientèle pour votre Terminal BlackBerry.

(ii) Pour un smartphone BlackBerry Porsche Design, la Période de garantie est de deux (2) ans. Contactez un représentant BlackBerry (les coordonnées pour la garantie sont disponible à l'adresse [www.blackberry.com/gettingstarted](http://www.blackberry.com/gettingstarted)).

(iii) Pour une tablette BlackBerry, la Période de garantie est de un (1) an. Contactez un représentant BlackBerry (les coordonnées pour la garantie sont disponible à l'adresse [www.blackberry.com/playbookwarranty](http://www.blackberry.com/playbookwarranty)).

(iv) Pour les accessoires BlackBerry incluant des composants matériels et logiciels (p. ex. appareils Bluetooth, lecteurs de cartes à puce et haut-parleur Visor Mount), la Période de garantie est de un (1) an. Contactez le distributeur auprès duquel VOUS avez acheté le Terminal BlackBerry.

Des exceptions peuvent s'appliquer à la Garantie limitée pour des modèles particuliers de Terminal BlackBerry, ou pour certains pays. Consultez l'Annexe 1 de la présente Garantie limitée. Pour un Terminal BlackBerry remis à neuf par ou pour le compte de BlackBerry, la Période de garantie restante (le cas échéant) s'applique audit Terminal BlackBerry remis à neuf.

Pendant la Période de garantie, si BlackBerry détermine que le Terminal BlackBerry présente un défaut couvert par la présente Garantie limitée, BlackBerry pourra, à son entière discrétion :

- (i) réparer la partie défectueuse du Terminal BlackBerry, sans frais à votre charge, à l'aide pièces neuves ou remises à neuf ;
- (ii) remplacer le Terminal BlackBerry défectueux, sans frais à votre charge, par un produit neuf ou remis à neuf comparable ou
- (iii) VOUS rembourser le prix d'achat net que VOUS avez payé pour le Terminal BlackBerry si BlackBerry est dans l'incapacité de réparer ou de remplacer le Terminal BlackBerry comme spécifié au point (i) ou (ii).

Si le Terminal BlackBerry est réparé ou remplacé par ou pour le compte de BlackBerry pendant la Période de garantie, ladite Période de garantie du Terminal BlackBerry réparé ou remplacé se termine à l'expiration de la Période de garantie initiale (excepté dans la mesure où la loi oblige expressément BlackBerry à VOUS octroyer une Période de garantie plus longue pour le Terminal BlackBerry réparé ou remplacé). Tout service de garantie ou d'assistance fourni par ou pour le compte de BlackBerry dans le cadre de la présente Garantie limitée est subordonné à la restitution de votre Terminal BlackBerry à un prestataire de services BlackBerry agréé (tel que défini dans la rubrique « Comment retourner votre terminal BlackBerry » ci-après). Lorsque VOUS retournez votre Terminal BlackBerry dans le cadre de la présente Garantie limitée et que VOUS recevez un Terminal BlackBerry de remplacement, l'article que VOUS avez retourné devient la propriété de BlackBerry et l'article de remplacement devient votre propriété. Lorsqu'un remboursement a lieu dans le cadre de la présente Garantie limitée, VOUS devez retourner ledit Terminal BlackBerry à BlackBerry et ledit Terminal BlackBerry ainsi restitué devient la propriété de BlackBerry.

**Exclusions et limitations de garantie.** La présente Garantie limitée ne s'applique pas (à l'entière discrétion de BlackBerry) :

- (i) aux pièces consommables d'un Terminal BlackBerry, notamment les batteries et revêtements de protection dont il est prévu que les performances diminuent dans le temps, excepté dans le cas d'un dommage causé par un défaut matériel ou de fabrication ;
- (ii) à l'usure normale d'un Terminal BlackBerry ;
- (iii) si le Terminal BlackBerry est ouvert, modifié ou réparé par toute personne non autorisée par BlackBerry ;
- (iv) si le numéro de série, le numéro IMEI ou tout autre identifiant du Terminal BlackBerry a été altéré ou supprimé ;
- (v) à tout Terminal BlackBerry dont les dommages, dysfonctionnements ou défauts sont causés par les éléments suivants ou en résultent :
  - (a) d'un mauvais usage, de l'humidité ou de l'effet de liquides, de la proximité ou de l'exposition à la chaleur, d'un accident, d'un usage détourné, d'une négligence ou d'une avarie au démontage ;

(b) utilisation du Terminal BlackBerry en association avec des accessoires, produits, services, logiciels, applications ou équipements connexes ou périphériques non expressément agréés ou fournis par BlackBerry pour être spécifiquement utilisés avec votre modèle particulier de Terminal BlackBerry ;

(c) tout événement autre que la défaillance du Terminal BlackBerry en lui-même ;

(d) tout fonctionnement ou toute utilisation du Terminal BlackBerry non conforme au guide d'installation applicable (ou à la documentation standard de l'utilisateur final) établi et fourni par BlackBerry, notamment toutes les instructions relatives au fonctionnement et à la sécurité disponibles à l'adresse <http://docs.blackberry.com>, ou au Contrat de licence de la solution BlackBerry, disponible à l'adresse <http://us.blackberry.com/legal/bbsla.jsp> ;

(vi) aux dommages en surface du Terminal BlackBerry, y compris (mais sans s'y limiter) les fissures, déformations ou rayures ;

(vii) à tout équipement, tablette ou matériel autre que le Terminal BlackBerry, tel que défini dans la présente Garantie limitée, notamment à toute carte SIM externe fournie avec VOTRE achat ou à tout élément ne portant pas la marque BlackBerry et non facturé par ou au nom de BlackBerry ou

(viii) si VOUS n'êtes pas en mesure de fournir une preuve d'achat indiquant que VOUS êtes l'acheteur initial du Terminal BlackBerry, ainsi que la date et le lieu de l'achat initial.

La présente Garantie limitée est une garantie exclusivement sur le matériel, qui est limitée au Terminal BlackBerry et ne couvre aucun logiciel expédié, préchargé ou distribué par BlackBerry ou par quelque tiers que ce soit, même si le logiciel est emballé ou vendu avec le Terminal BlackBerry ou mis à disposition ultérieurement pour le Terminal BlackBerry. Les accords de licence de logiciel s'appliquent à VOTRE utilisation des logiciels associés au Terminal BlackBerry. La licence de logiciel relative au logiciel propriétaire de BlackBerry fourni avec le Terminal BlackBerry est décrite dans l'accord de licence de logiciel BlackBerry applicable.

**Sauvegarde de VOS données.** VOUS devez régulièrement sauvegarder les données, logiciels, applications et informations relatifs à VOTRE Terminal BlackBerry afin de les préserver d'éventuels problèmes de fonctionnement, y compris avant toute restitution du Terminal BlackBerry. La sauvegarde des données relève de VOTRE responsabilité et non de la responsabilité de BlackBerry, du distributeur auprès duquel VOUS avez acheté le Terminal BlackBerry ou des prestataires de services qui réalisent l'entretien, la réparation ou le remplacement du Terminal BlackBerry, y compris (mais sans s'y limiter) en cas de données perdues ou détériorées du fait de l'utilisation de logiciels de synchronisation. VEUILLEZ RETIRER TOUS LES PÉRIPHÉRIQUES OU MÉMOIRES ET/OU TOUTES LES INFORMATIONS PERSONNELLES OU CONFIDENTIELLES AVANT DE RETOURNER VOTRE TERMINAL BLACKBERRY. LORS DE L'ENTRETIEN, DE LA RÉPARATION OU DU REMPLACEMENT, LE CONTENU DE VOTRE TERMINAL BLACKBERRY PEUT ÊTRE EFFACÉ ET/OU REFORMATÉ OU CONFIGURÉ À L'ÉTAT DE L'ACHAT INITIAL (SOUS RÉSERVE DES DERNIÈRES MISES À JOUR ET MISES À NIVEAU DES LOGICIELS, SOUMISES À L'ACCORD DE LICENCE DE

LOGICIEL DE LA SOLUTION BLACKBERRY) ET LES PÉRIPHÉRIQUES OU LA MÉMOIRE PEUVENT ÊTRE RETIRÉS ET NE PAS VOUS ÊTRE RESTITUÉS. À des fins de clarification, la présente Garantie limitée ne couvre pas la sauvegarde, la récupération ou la réinstallation de VOS données, logiciels ou applications sur le Terminal BlackBerry.

**Comment retourner votre Terminal BlackBerry.** La présente Garantie limitée VOUS est fournie par BlackBerry Limited. Pour déterminer si VOTRE Terminal BlackBerry nécessite un service de garantie et pour recevoir les instructions de retour de VOTRE Terminal BlackBerry, consultez les coordonnées pour la garantie du Terminal BlackBerry spécifique, fournies dans le tableau de la section Couverture de la Garantie du fabricant, ci-avant.

Lorsque vous contactez BlackBerry ou un prestataire de services BlackBerry agréé par téléphone, des frais peuvent s'appliquer. Il peut VOUS être demandé de nous aider à diagnostiquer le problème présenté par VOTRE Terminal BlackBerry et/ou de nous fournir la preuve d'achat indiquant que VOUS êtes l'acheteur initial du Terminal BlackBerry, ainsi que la date et le lieu de l'achat initial. Les options de service de garantie, les délais de réponse et les frais (le cas échéant) diffèrent selon les pays. **SI VOTRE TERMINAL BLACKBERRY FAIT L'OBJET D'UN RETOUR PENDANT LA PÉRIODE DE GARANTIE SANS ÊTRE COUVERT EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE, CERTAINS FRAIS ET CONDITIONS PEUVENT S'APPLIQUER EN CAS DE RÉALISATION D'OPÉRATIONS OU DE RÉPARATIONS.** SI VOUS NE VIVEZ PAS DANS LE PAYS OÙ LE TERMINAL BLACKBERRY VOUS A ÉTÉ INITIALEMENT VENDU :

(A) LA GARANTIE DE RÉPARATION OU DE SERVICE PEUT NE PAS ÊTRE POSSIBLE ;

(B) IL PEUT VOUS ÊTRE DEMANDÉ DE CONSENTIR À CERTAINES CONDITIONS ET/OU DE PAYER CERTAINS FRAIS (Y COMPRIS, NOTAMMENT, DES FRAIS D'EXPÉDITION ET DE MANUTENTION) ;  
ET

(C) LA GARANTIE DE RÉPARATION ET DE SERVICE, SI CELLE-CI EST POSSIBLE, EST SUSCEPTIBLE DE S'APPLIQUER DANS DES DÉLAIS PLUS LONGS QUE LES DÉLAIS HABITUELS.

**Recours exclusifs. EXCEPTÉ DANS LA MESURE OÙ LA LOI INTERDIT EXPRESSÉMENT À BLACKBERRY (NOTAMMENT SI VOUS DISEZ DE DROITS DU CONSOMMATEUR EN SUS DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE) DE LIMITER OU D'EXCLURE VOS RECOURS EN RAPPORT AVEC VOTRE TERMINAL BLACKBERRY,** LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE ÉTABLIT VOS RECOURS EXCLUSIFS POUR VOTRE TERMINAL BLACKBERRY ET TOUTES LES AUTRES GARANTIES, CONDITIONS OU DÉCLARATIONS DE TOUTES SORTES, EXPRESSES OU IMPLICITES, NOTAMMENT (MAIS SANS S'Y LIMITER) LES GARANTIES IMPLICITES DE CARACTÈRE MARCHAND, DE QUALITÉ SATISFAISANTE ET/OU D'ADÉQUATION À UN OBJECTIF PARTICULIER SONT PAR LES PRÉSENTES EXCLUES ET NE SAURAIENT S'APPLIQUER OU AVOIR QUELQUE EFFET QUE CE SOIT.

**Limitation de responsabilité. EXCEPTÉ DANS LA MESURE OÙ LA LOI L'INTERDIT EXPRESSÉMENT À BLACKBERRY (NOTAMMENT SI VOUS DISEZ DE DROITS DU**

**CONSUMMATEUR EN SUS DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE) OU SI UN PAYS, UN ÉTAT OU UNE PROVINCE DANS LEQUEL VOUS VIVEZ N'AUTORISE PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES INDIRECTS OU ACCESSOIRES,** BLACKBERRY OU TOUTE PERSONNE AGISSANT AVEC BLACKBERRY OU EN SON NOM (NOTAMMENT, MAIS SANS S'Y LIMITER, EN RAPPORT AVEC LA FABRICATION, LA FOURNITURE, LA DISTRIBUTION, LA VENTE, LA RÉPARATION OU LE RETOUR DU TERMINAL BLACKBERRY) NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE OU PERTE INDIRECT, PARTICULIER OU ACCESSOIRE (NOTAMMENT, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES DOMMAGES POUR PERTE DE PROFIT, INTERRUPTION D'ACTIVITÉ, PERTE OU CORRUPTION D'INFORMATIONS (Y COMPRIS DE DONNÉES) OU TOUTE AUTRE PERTE FINANCIÈRE) DÉCOULANT DE L'UTILISATION OU DE L'INCAPACITÉ À UTILISER LE TERMINAL BLACKBERRY, MÊME SI BLACKBERRY OU TOUTE PERSONNE AGISSANT AVEC BLACKBERRY OU EN SON NOM A ÉTÉ INFORMÉ DE LA POSSIBILITÉ DESDITS DOMMAGES. LA PRÉSENTE LIMITATION EST PRÉVUE POUR S'APPLIQUER ET S'APPLIQUE INDÉPENDAMMENT DU FAIT QUE LESDITS DOMMAGES FASSENT OU NON L'OBJET D'UNE RÉCLAMATION OU D'UNE ÉVALUATION, OU QU'ILS DONNENT LIEU À UNE PROCÉDURE OU À UNE ACTION EN RESPONSABILITÉ DÉLICTUELLE OU CONTRACTUELLE, OU EN MATIÈRE DE GARANTIE OU ENCORE EN VERTU DE TOUT AUTRE PRINCIPE DE DROIT. LA RESPONSABILITÉ DE BLACKBERRY ET DE TOUTE PERSONNE AGISSANT AVEC BLACKBERRY OU EN SON NOM ENVERS VOUS, CONCERNANT TOUT DOMMAGE OU PERTE DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE, NE SAURAIT DÉPASSER LE MONTANT LE PLUS ÉLEVÉ SUIVANT : SOIT LE PRIX D'ACHAT NET TOTAL DU TERMINAL BLACKBERRY, SOIT LE COÛT DE REMPLACEMENT DU TERMINAL BLACKBERRY CONCERNÉ. Ce qui précède ne saurait en aucun cas restreindre toute responsabilité en cas de décès ou de blessure corporelle, ni la responsabilité légale en cas d'action ou d'omission intentionnelle ou de négligence grave.

**Loi applicable.** LES LOIS DU PAYS, DE L'ÉTAT, DE LA PROVINCE OU DE LA JURIDICTION ÉNONCÉES DANS LE PRÉSENT PARAGRAPHE RÉGIRONT :

(A) LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE ET SON INTERPRÉTATION, TOUTE INFRACTION Y AFFÉRENTE AINSI QUE SA VALIDITÉ, ET

(B) TOUTE PLAINTÉ, TOUT LITIGE OU DIFFÉREND (QUE CES PLAINTES SOIENT DE NATURE CONTRACTUELLE, DÉLICTUELLE OU AUTRE, ANTÉRIEURES, PRÉSENTES OU FUTURES, STATUTAIRES, EN COMMON LAW OU EN ÉQUITÉ) ENTRE VOUS ET BlackBerry RÉSULTANT OU LIÉS À LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE.

LES LOIS APPLICABLES DU PAYS, TELLES QU'ÉTABLIES DANS LE TABLEAU SUIVANT, S'APPLIQUENT EN FONCTION DE VOTRE DOMICILE ET EXCLUENT TOUTE LÉGISLATION RÉGISSANT LES CONFLITS DE DROIT.

**RÉSOLUTION DES LITIGES/ARBITRAGE.** Tout désaccord ou litige résultant de, ou lié à, la présente Garantie limitée devra ÊTRE RÉSOLU par arbitrage DÉFINITIF et EXÉCUTOIRE CONFORMÉMENT aux RÈGLES d'arbitrage ÉNONCÉES dans le tableau ci-dessous en fonction de

VOTRE lieu de RÉSIDENCE : (i) L'arbitrage se DÉROULERA sur le lieu de l'arbitrage et l'arbitrage se fera en anglais : (ii) le nombre d'arbitres sera de un (1) et (iii) l'arbitre sera nommé en fonction desdites RÈGLES d'arbitrage. Toutes les questions LIÉES à un arbitrage relatif À la PRÉSENTE Garantie LIMITE seront tenues dans la plus stricte CONFIDENTIALITÉ dans toute la mesure permise par la loi. Les ÉVENTUELS litiges entre les parties ou impliquant une autre personne que VOUS ne pourront ÊTRE rassemblés ou combinés sans l'accord PRÉALABLE ÉCRIT de BlackBerry.

Si VOUS êtes domicilié en Europe, au Moyen-Orient ou en Afrique, la présente Garantie limitée sera régie par les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles et VOUS consentez à vous soumettre aux décisions d'arbitrage rendues à Londres, Angleterre, conformément aux règles de la Cour d'arbitrage international de Londres. Si VOUS êtes domicilié en Asie, la présente Garantie limitée sera régie par les lois de New York et VOUS consentez à vous soumettre aux décisions d'arbitrage rendues à New York, NY, États-Unis, conformément aux règles de la Cour d'arbitrage international de Londres. Si VOUS êtes domicilié en Amérique du Nord ou en Amérique du Sud, la présente Garantie limitée sera régie par les lois de New York et VOUS consentez à vous soumettre aux décisions d'arbitrage rendues à New York, NY, États-Unis, conformément aux règles d'arbitrage commercial de l'American Arbitration Association.

**Confidentialité.** Les données client reçues par BlackBerry seront utilisées, traitées, transmises et divulguées conformément à la Politique de confidentialité de BlackBerry (disponible à la page <http://www.blackberry.com/legal/privacy.shtml>) afin de réaliser les services de garantie décrits dans la présente Garantie limitée. Nous pourrions donc obtenir VOS informations et le Terminal BlackBerry auprès de prestataires de service, de détaillants, de revendeurs et de distributeurs impliqués dans la chaîne de responsabilité du Terminal BlackBerry pour lequel les services de garantie sont réalisés et nous pourrions transférer VOS informations et le Terminal BlackBerry à des filiales et sociétés apparentées de BlackBerry ou à des prestataires de services de BlackBerry.

**Divers.** En cas de conflit entre la présente Garantie limitée et toute autre garantie qui VOUS est fournie, y compris (mais sans s'y limiter) dans l'emballage du Terminal BlackBerry, BlackBerry appliquera les dispositions de la présente Garantie limitée dans la limite dudit conflit. Si tout terme, disposition ou paragraphe de la présente Garantie limitée était réputé nul, illégal ou inapplicable, la validité ou le caractère applicable des autres termes, dispositions et paragraphes de la présente Garantie limitée ne saurait en être affecté.